



Imprimerie Chauveau

**UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT
Communication sur le Progrès 2014**

COP 2014

“

MOT DU PRESIDENT

Après avoir ratifié le Pacte Mondial en 2011, l'Imprimerie Chauveau est aujourd'hui un membre actif. Ainsi, elle confirme sa position de PME responsable tant au niveau social qu'environnemental.

L'entreprise est investie dans une démarche de responsabilité sociétale selon l'ISO 26000, ainsi elle contribue au développement durable. D'ailleurs, elle est déjà certifiée Imprim'Vert pour l'impression écologique, PEFC pour la gestion durable des forêts et ISO 14001 pour le management environnemental.

L'Imprimerie Chauveau est consciente des impacts de ses décisions sur la société et sur l'environnement. Notre ambition est de les réduire en répondant notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'Imprimerie Chauveau met tout en œuvre pour adopter un comportement éthique au cours des procédés de fabrication pour atteindre une performance globale, c'est-à-dire économique, sociale et environnementale. A ce titre, elle poursuit une logique d'amélioration continue tout en appliquant les dix principes du Pacte au sein de sa sphère d'influence. La philosophie de l'entreprise est de considérer le salarié comme étant au cœur de la production et de le sensibiliser à la préservation de l'environnement.

L'Imprimerie Chauveau est fière de renouveler son engagement envers le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies et de présenter ses actions accomplies durant l'année 2014.

*Jean-Luc Bonnet, Président de l'Imprimerie Chauveau
Le 19 mai 2015*



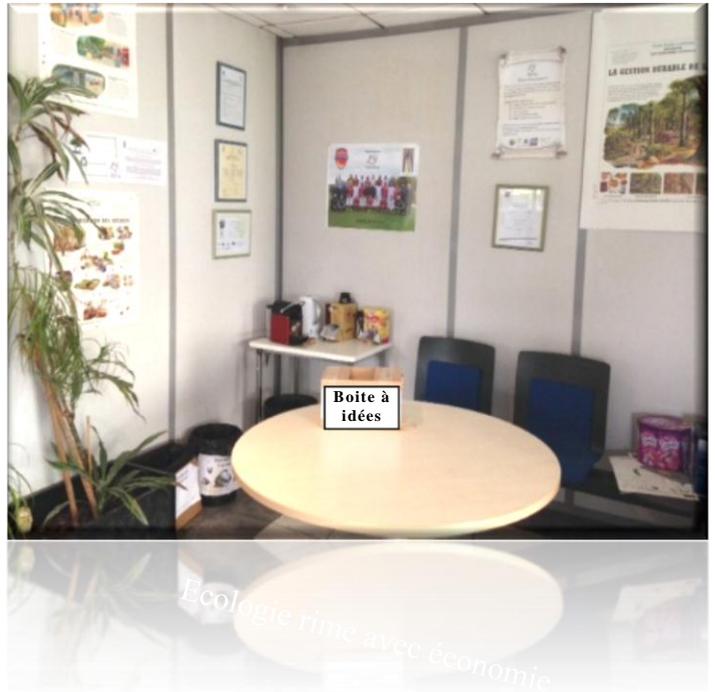
”

Depuis 2008, l'Imprimerie Chauveau a changé de politique. Désormais, elle est axée vers le développement durable en tentant de répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle.

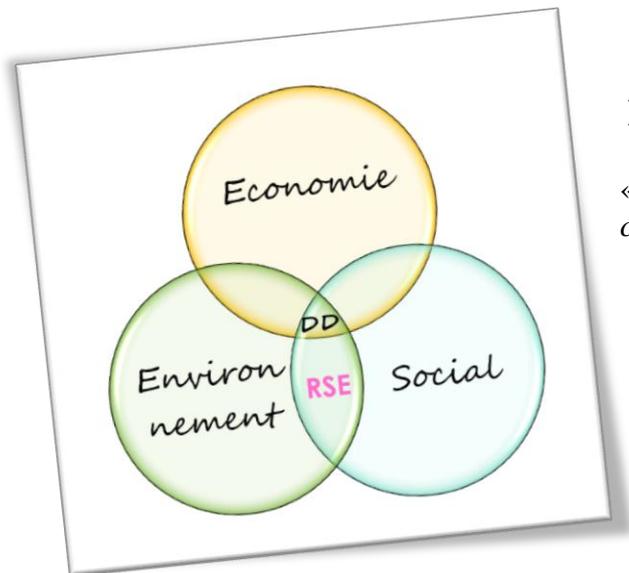
Pour autant, elle n'accorde pas moins d'importance à ses clients qu'elle veut satisfaire à 100% en répondant à leurs attentes. En effet, ces derniers sont de plus en plus demandeurs d'un produit responsable.

L'Imprimerie Chauveau est convaincue que la notion de croissance durable et responsable n'est pas qu'une utopie. D'ailleurs, elle affiche clairement ses idées dans le hall d'entrée à l'accueil (cf. photo).

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe, l'Imprimerie Chauveau investit sur tous les plans : financier, matériel, humain, ainsi qu'en terme de temps.



L'Imprimerie Chauveau poursuit une démarche d'amélioration continue à chaque instant.



Définition du Développement Durable

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Gro Harlem Brundtland

TABLE DES MATIERES

Profil de l'Imprimerie Chauveau	5
Bref historique.....	5
Le métier d'imprimeur	5
Quelques chiffres :	5
Situation géographique.....	5
Nos produits	6
Notre parc machine	7
Dernière génération,.....	7
Nos papiers	8
Nos encres	8
Nos engagements : QSE / RSE	9
Nos certification et labels.....	10
Notre politique sociétale	12
Notre politique environnementale.....	13
Le Pacte Mondial de l'ONU	14
Droit de l'Homme	16
Principe 1	16
Principe 2	16
Normes du travail.....	18
Principe 3	18
Principe 4 :.....	18
Principe 5	19
Principe 6	19
Préservation de l'environnement.....	20
Principe 7	20
Principe 9	20
Principe 8	21
Lutte contre la corruption.....	22
Principe 10 :	22
Plan d'actions DD 2014	24
Nos partenaires éco-responsables	25
Sigles	26
Nous contacter.....	27



Profil de l'Imprimerie Chauveau

Bref historique



L'Imprimerie Chauveau a été créée en 1973 par Monsieur Chauveau. Il s'agissait d'une imprimerie artisanale située dans le centre-ville de Chartres où il était seul à travailler.

En 1981, l'Imprimerie Chauveau fait construire un bâtiment dans la zone d'activité du Coudray (à proximité de Chartres) où elle déménage. L'usine sera agrandie en 1985.

En 2008, Monsieur Chauveau prend sa retraite ; c'est Monsieur Bonnet qui reprend la direction de l'Imprimerie Chauveau et devient l'actuel président.

Le métier d'imprimeur

Le métier d'imprimeur est en constante évolution, c'est ce qui le rend passionnant, cela nous incite à moderniser constamment notre matériel et à former nos équipes.

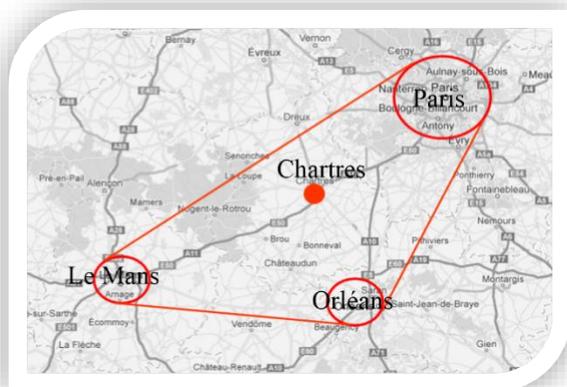
A l'imprimerie, nous avons la volonté de garantir à nos clients une qualité excellente et les meilleurs services. Notre équipement permet de traiter des travaux d'impression en intégralité, en amont par une préparation du fichier et en aval sur des machines performantes qui garantissent une finition haut de gamme.

Nous proposons différents services à nos clients : conseil, création, mise en page, impression numérique, impression offset, façonnage, brochage, finition, livraison, routage.



Situation géographique

Chartres est située au cœur d'un triangle stratégique économiquement : à 1 heure de Paris, 1 heure d'Orléans et 1 heure du Mans



Quelques chiffres :

- 47 salariés
- 5 millions de chiffre d'affaires
- 24h/24h d'activité à l'atelier
- 100 % de déchets revalorisés

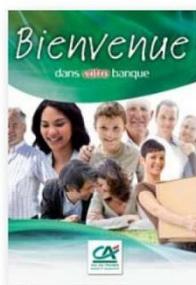
Nos produits

Notre Savoir-Faire est à votre service

PÉRIODIQUES

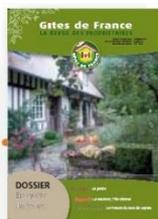


AFFICHES



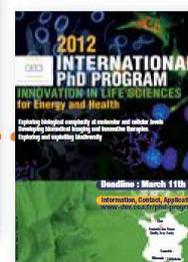
CHEMISES

LIVRES BROCHURES



DÉPLIANTS PLAQUETTES

FLYERS



Notre parc machine

Dernière génération, important, moderne et diversifié



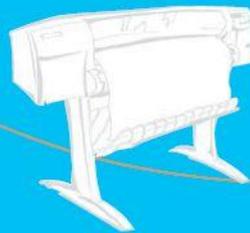
Des moyens au service de vos ambitions

Conception, studio d'exécution et pré-presses

Contrôle du fichier



Six stations Mac
Traçeur
Intégris
CTP sans chimie



Imposition



CTP Thermique Kodak
Magnus 800 platesetter

L'imprimerie, 3 équipes (3 x 8h)

Presse 5 couleurs
+ vernis acrylique
Komori
Format : 72 x 103

Presse 5 couleurs
Komori
Format : 72 x 103

GTO 2 couleurs
Format : 36 x 52

Presse 4 couleurs
Komori
Format : 72 x 103

Presse Numérique
Kodak NexPress
verniss JET varnish



Façonnage

2 massicots avec périphériques
Ouverture 115 cm

3 plieuses toutes poches ou
poches + couteaux

Presses de découpe



1 encarteuse-piqueuse "bravo"
5 postes + margeur plieur
et trilame

Ligne de mise sous film
individuel pour routage
avec margeurs

Filmeuse pour palettes

1 assembleuse 10 postes
raineuse et perfo multo
1 perforeuse 4 trous



Nos papiers

Format
Grammage
Papier créa
Fibre recyclée ou labélisée
Cartonné
Enveloppe



Large choix de qualité papier

Des petites quantités aux grands tirages

Encres végétales, voire alimentaires



Nos encres

Quadri

Noir
Jaune
Rouge magenta
Bleu cyan

Pantone

Or / argent

Fluo

Plusieurs types de vernis

Vernis acrylique

Vernis gras

Vernis sélectif

Pelliculage

Nos engagements : QSE / RSE

Rapport qualité / prix / empreinte environnementale



QUALITE 10

Intégris de validation
BAT de calage

Principe
du pacte

SECURITE 3 4 5 6

Contrôles règlementaires annuels
EPI : Equipement de Protection Individuelle

ENVIRONNEMENT 7 8 9

Imprim'Vert : impression écologique
PEFC : gestion durable des forêts
ISO14001 : management environnemental

RSE 1 2

Participation aux ateliers du global compact France
Mise en place de la norme ISO 26000 : démarche interne en vue d'un audit
Définition de sa sphère d'influence des Parties Prenantes
Diagnostic RSE

ISO 14001 pour le management environnemental



Consultable en ligne

IMPRIM'VERT pour l'Impression écologique

**Déclaration annuelle
Audit tous les 3 ans !**

L'entreprise **IMPRIMERIE CHAUEAU**
exerçant les activités *Impression offset*
a été évaluée et jugée conforme aux exigences
de la marque

IMPRIM'VERT®
pour son site de **LE COUDRAY (28)**

Elle s'engage à réduire les impacts environnementaux
dus à son activité

Ce diplôme validé par l'ensemble des partenaires
de l'opération est valable pour l'année **2015**

Le Président de la CRMA La Présidente du P2i

Notre flash code Imprim'Vert





PEFC pour la gestion durable des forêts

**LICENCE
AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC**

Audit tous les ans !

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC. Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

IMPRIMERIE CHAUEAU
2, rue du 19 mars 1962
28630 COUDRAY (LE)

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : **PEFC/10-31-1795**

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière). En outre, le non-respect de ces règles entraînera une suspension immédiate du présent droit d'usage. Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,
Marc-Antoine de SEZE

Notre numéro de licence PEFC

PEFC™
10-1-1
Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

PEFC™
10-31-1795

Cette entreprise
a fait certifier sa
chaîne de contrôle.
pefc-france.org



Imprimerie
Chauveau

Politique Sociétale

Entreprise investie dans une démarche de responsabilité sociétale selon l'ISO 26000, l'imprimerie Chauveau contribue ainsi au développement durable. Elle assume la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement.

L'Imprimerie Chauveau respecte :

- *Axe 1 : La gouvernance de l'organisation*
- *Axe 2 : Les droits de l'Homme*
- *Axe 3 : Les relations et conditions de travail*
- *Axe 4 : Le droit de l'environnement*
- *Axe 5 : La loyauté des pratiques*
- *Axe 6 : Le consommateur*
- *Axe 7 : Le développement local*

L'imprimerie Chauveau adopte un comportement éthique au cours des procédés de fabrication pour atteindre une performance globale.

A ce titre, elle soutient le Pacte Mondial de l'ONU depuis 2011 et poursuit une logique d'amélioration continue.



Jean-Luc BONNET,
Président
Le 1^{er} Janvier 2015



Imprimerie
Chauveau

Politique Environnementale

Entreprise investie dans la préservation de l'environnement, l'imprimerie Chauveau est consciente des impacts environnementaux de son activité. Les collaborateurs internes, sensibilisés au respect de l'environnement, participent activement au Système de Management Environnemental.

L'Imprimerie Chauveau s'engage sur son site à :

- *Axe 1 : Respecter les exigences légales et les autres exigences applicables*
- *Axe 2 : Rationnaliser la consommation de ses ressources*
- *Axe 3 : Prévenir les pollutions*
- *Axe 4 : Maitriser la production de ses déchets*
- *Axe 5 : Améliorer sa performance environnementale*

L'imprimerie Chauveau met en œuvre une démarche durable pour atteindre ses objectifs environnementaux au cours des procédés de fabrication.

A ce titre, elle est certifiée ISO 14001 depuis le 2 octobre 2012 et poursuit une logique d'amélioration continue.



Jean-Luc BONNET,
Président
Le 1^{er} Janvier 2015

Le Pacte Mondial de l'ONU

Annoncé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu en janvier 1999 à Davos (Suisse) et officiellement lancé au siège de l'ONU en juillet 2000, le Pacte mondial invite les sociétés à adopter dix principes universels, sur les droits de l'homme, les normes de travail et l'environnement, et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un "développement responsable et durable".

Les Dix Principes sont tirés des instruments ci-après :



Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail



Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948)



Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (1992)



Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Droit de l'Homme

Normes du travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; et

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Préservation de l'environnement

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

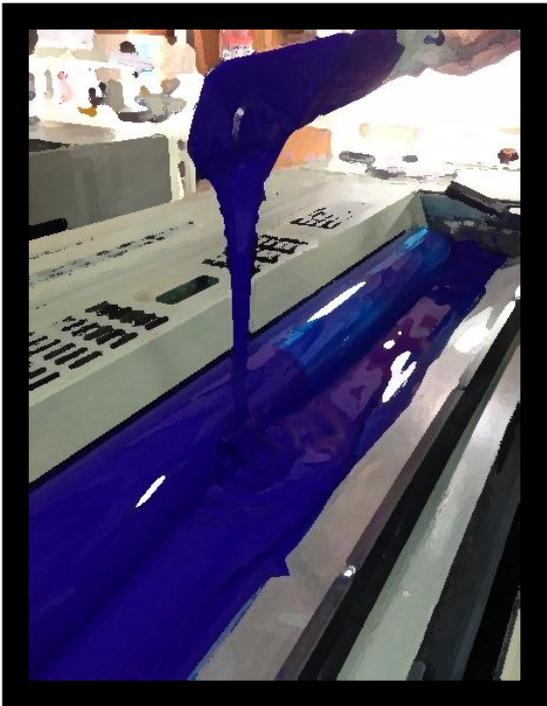
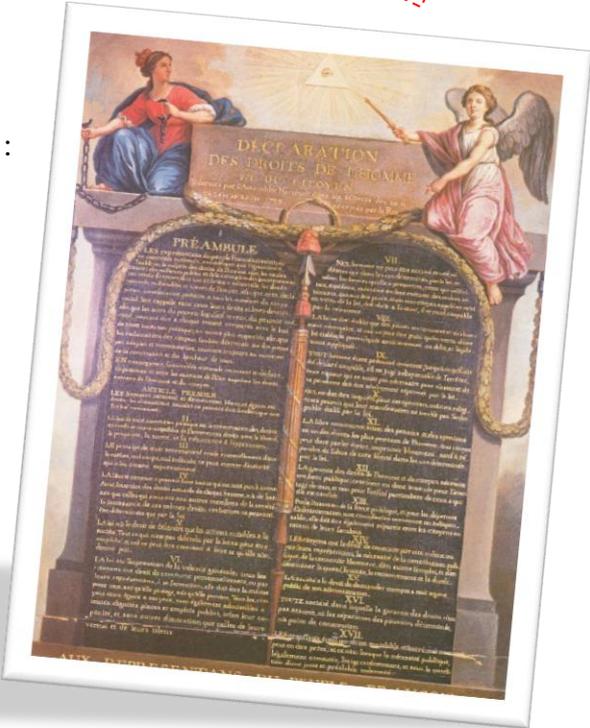
Droit de l'Homme

Journée mondiale des droits de l'Homme :
10 DEC

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

L'Imprimerie Chauveau respecte les valeurs suivantes :

- La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
- Le Préambule de la Constitution de 1946
- Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la république
- La Constitution de 1958
- La Charte de l'environnement de 2004



L'Imprimerie Chauveau maintient un système de management respectueux qui prend en considération les droits humains des personnes qui le compose

A ce titre elle a décliné ses axes de RSE dans sa politique sociétale (voir page 12)

Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Droit au travail

Politique d'embauche
Organisation de portes ouverte

Droit à la formation professionnelle
Voir chapitre Travail

L'Imprimerie Chauveau a défini sa
sphère d'influence en listant toutes ses
parties prenantes
(Conformément à la norme ISO 26000)

Droit au respect

L'Imprimerie Chauveau :
Respecte l'intégrité des parties prenantes qui
composent sa sphère d'influence ;
Dialogue en continu avec ses parties
prenantes : sur les réseaux sociaux par exemple

Actions humanitaires

Sponsor 4L Trophy
Aide pour l'association contre la mucoviscidose
Voyage en Inde : participation à la rénovation
d'école et distribution de fournitures scolaires



Droit à un environnement sain :
article 1 de la charte de l'environnement
L'Imprimerie Chauveau pense aux générations futures
Voir chapitre Environnement

Liberté d'expression

Election du personnel
Confidentialité des informations



Objectif : Entretenir l'esprit d'équipe

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

John Stuart Mill

Normes du travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;

Journée mondiale
de la santé et
sécurité au travail :

28 avril

Communication interne

Livret d'accueil adressé à chaque nouveau

Sensibilisation du personnel : 1 fois par an

Modulation horaire en cas de besoin

Œuvre pour le dialogue social en organisant des réunions générales

**Code
du
Travail**

Veille au respect du code du travail



Politique d'embauche

Sans discrimination (cf. La Halde)

Respect la parité homme femme

Plan sénior : de 25 à 60 ans

Etudiant en stage ou alternance

Travail adapté ou insertion

Intérim

Favorisation de la polyvalence

Valorisation de la promotion interne

Formation professionnelle

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Préservation de l'environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Journée mondiale
de
l'environnement :
05 juin

Trophée de la Performance 2014,
catégorie Développement Durable
remporté par l'Imprimerie Chauveau et
organisé par la CCI28



Affiche sa politique environnementale
intégrée dans son processus de production

Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ; et

Principes
Prévention
Précaution
Pollueur-payeur

Code de l'
Environnement



Investit dans du matériel plus écologique

- CTP sans chimie
- Solvant sans alcool
- Nouvelles presses (2011 et 2014) : économie d'eau, d'encre, de papier
- Communication électronique des données colorimétriques du système informatique
- Contrôle densitomètre
- Encre végétale, voire alimentaire

Est certifiée Imprim'Vert, PEFC, ISO 14001



Priorité aux fournisseurs certifiés et éco-labélisés

Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Bonnes pratiques

Adhère au Club environnement de la CCI
Suit le guide de bonnes pratiques ImpriClub
Réutilise de macules pour le calage
Favorise les amalgames si possible

Local produit chimique

Local conforme et rationnel
Pas de colle dangereuse
Pas de produit toxique
Kit d'absorption
Bac de rétention
Affichage de la réglementation

Même dans les bureaux

Tri des papiers
Ré-emploi de brouillon
Impression que si nécessaire
Ordinateur en veille
Pas de lumière inutile
Devis envoyé par mail

Sensibilisation

100% des salariés sensibilisés à la préservation de l'environnement ;
Incite les clients à l'utilisation de papiers recyclés

Co-voiturage



Gestion des déchets

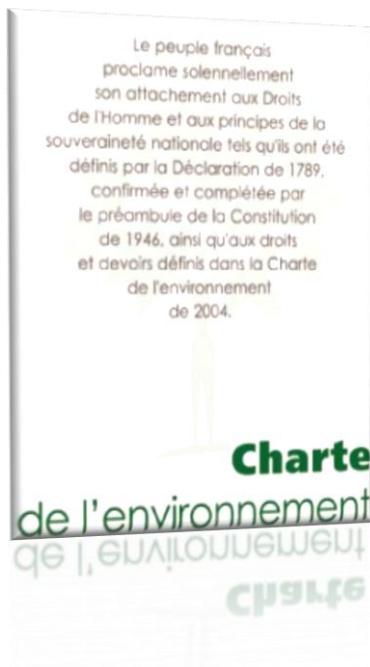
Tient à jour le Registre déchet
Déchets 100% triés, collectés, et revalorisés
Tri des capsules de café
Veille de la réglementation Ecofolio



Tient à jour ses **indicateurs environnementaux**
Suivi énergétique mensuel

Nouveaux locaux équipés de panneaux solaires !

Objectif : Estimer ses émissions de gaz à effet de serre.



Droit & devoir
Droit à un environnement sain
Devoir de préservation de l'environnement

« *L'environnement est un patrimoine commun* »
extrait de la Charte de l'environnement

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Liberté contractuelle

Article 1134 du code civil

Respecte le code des marchés publics

Respecte les lois anti-corruption et la réglementation en vigueur
Proscrit toute forme de corruption dans l'exécution de ses contrats
Ne cautionne pas les propositions de pots-de-vin
Evite de collaborer avec quiconque ne soutient pas ses principes
Exploite son activité avec honnêteté
Ne se livre à aucun acte de corruption
Obéit aux règles de la libre concurrence

N'achète pas de papier issu de bois de source illégale ou controversée (conformément au règlement PEFC)

Partenariat national

Impriclub



Aucun cadeau de la part des parties prenantes n'a été accepté
Les commerciaux ont été sensibilisés sur l'engagement anti-corruption : 100% des commerciaux lors d'une réunion commerciale annuelle
Participation à l'atelier du Global Compact contre la corruption

Participation au développement local

Accueil d'élèves : plusieurs classes scolaires ont pu visiter l'imprimerie (notamment du Collège Jean Mace)
Adhère à Chartres initiatives
Fait partie du Business contact
Participe au Club force d'entreprendre
Collabore avec la CCI 28
Contribue au Portail des Savoir Faire de Chartres Métropole
Interview ses parties prenantes



BUSINES  CONTACT

 Chartres Initiatives
réseau d'entreprises



Sponsoring

FC Chartres
Racing Club Chartrain
Tennis de Table
Tournois d'entreprises

Objectif : Audit d'évaluation de la norme ISO 26000

« La corruption, le plus infaillible symptôme de la liberté constitutionnelle »

Edward Gibbon

Plan d'actions DD 2015

			Actions prévues	Objectif
Droit de l'Homme	Principe 1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et	Mise en place de la norme ISO 26000	Evaluation de la norme ISO 26000
	Principe 2	à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme	Rédiger une politique de responsabilité sociétale	Evaluation de la norme ISO 26000
Conditions de Travail	Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;	Election des délégués du personnel	Conforme à la réglementation en vigueur
	Principe 4	l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;	Elaboration des fiches de prévention	Zéro travail forcé
	Principe 5	l'abolition effective du travail des enfants ; et	Promouvoir les stages	Zéro travail d'enfant
	Principe 6	l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	Politique d'embauche	Diversité des salariés
Protection de l'Environnement	Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	Inventaire interne des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Audit de renouvellement ISO 14001 n+3
	Principe 8	à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et	Optimisation de la plateforme déchet	Réaliser 100% des actions du programme environnemental
	Principe 9	à favoriser la mise au point et la diffusion de technologie respectueuses de l'environnement	Réalisation de la veille technologique	Diminuer la consommation des ressources
Lutte contre la corruption	Principe 10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	Mise en place de la norme ISO 26000	Zéro corruption

Nos partenaires éco-responsables



ACV : Analyse du Cycle de Vie

AFAQ : Association Française pour l'Assurance de la Qualité

AFNOR : Association Française de NORmalisation

ATEX : ATmosphère Explosible

COFRAC : COmité Français d'Accréditation

COP : COmmunication sur le Progrès

DD : Développement Durable

DD : Déchet Dangereux

DIB : Déchet Industriel Banal

DND : Déchets Non Dangereux

DRPCE : Document Relatif à la Protection Contre les Explosions

DU : Document Unique

DDHC : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

EPC : Equipement de Protection Collective

EPI : Equipement de Protection Individuelle

EPI : Equipier de Première Intervention

FDS : Fiche de Données et de Sécurité

GES : Gaz à Effet de Serre

GRI : Global Reporting Initiative

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISO : International Organization for Standardization

OBSAR : OBSerbatoire des Achats Responsables

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONU : Organisation des Nations Unies

ORSE : Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

PDCA : Plan Do Check Act

REACH : Registration Evaluation and Authorisation of CHemicals

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PP : Parties Prenantes

QHSE : Qualité Hygiène Sécurité et Environnement

RS : Responsabilité Sociétale

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

SME : Système de Management de l'Environnement

SMI : Système de Management Intégré

SMQ : Système de Management de Qualité

SMSST : Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail

TMD : Transport de Matière Dangereuse

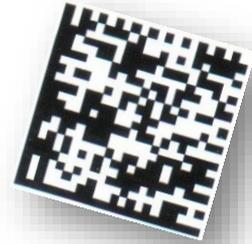
Nous contacter

Pour échanger sur le thème de la RSE, du Global Compact, ou toute autre question, retrouvez nous :

✚ Sur notre site internet



www.imprimeriechauveau.fr



✚ Sur les réseaux sociaux



✚ Par mail : devis@imprimeriechauveau.fr

✚ Par téléphone : [02 37 881 881](tel:0237881881)

✚ Sur nos newsletters
(inscription à contact@imprimeriechauveau.fr)

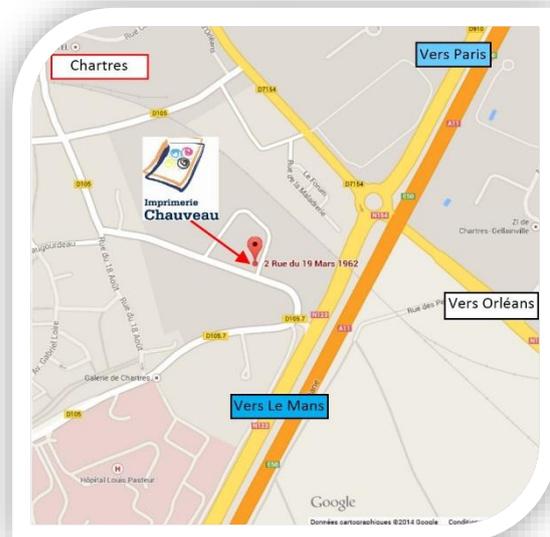


- [Notre newsletter n°3](#)
- [Notre newsletter n°2](#)
- [Notre newsletter n°1](#)



✚ Sur notre site pour une visite de l'atelier de l'Imprimerie Chauveau (sur RDV)

IMPRIMERIE
CHAUVEAU



Global Compact - le Pacte Mondial

Annoncé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu en janvier 1999 à Davos (Suisse) et officiellement lancé au siège de l'ONU en juillet 2000, le Pacte mondial invite les sociétés à adopter dix principes universels, sur les droits de l'homme, les normes de travail et l'environnement, et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un "développement responsable et durable".

Les principes du Pacte Mondial relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et la lutte anti-corruption font l'objet d'un consensus universel et s'inspirent des instruments suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Les dix principes sont les suivants :

Droits de l'homme

- Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe N°2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Conditions de travail

- Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe N°4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe N°5 : L'abolition effective du travail des enfants ; et
- Principe N°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Protection de l'environnement

- Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe N°8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- Principe N°9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

“

L'Imprimerie Chauveau aime citer Saint Exupéry,

*Nous n'héritons pas de la terre de nos parents,
nous l'empruntons à nos enfants*

”

COP 2014